



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE**

**AVIS PUBLIC**

**Est par la présente donné par le soussigné, Directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, que :**

Une séance extraordinaire du Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare aura lieu le jeudi **19 janvier 2026** à 20 h 30 à la salle communautaire Gaétan-Morin sise au 435, 1re Rue du Pied-de-la-Montagne pour prendre en considération les sujets suivants :

1. Ouverture et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt Avis de motion et projet de règlement fixant le taux de taxation, tarification et compensations pour l'exercice financier 2026
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

**DONNÉ** à Sainte-Marcelline-de-Kildare, ce 09<sup>e</sup> jour de janvier 2026.

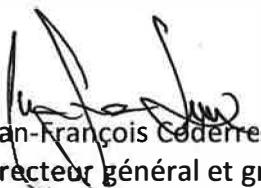
  
Jean-François Coderre  
Directeur général et greffier-trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Jean-François Coderre, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil municipal, entre 8 h 30 et 16 h 30, ainsi que sur le site web de la Municipalité, le 09<sup>e</sup> jour de janvier 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 09<sup>e</sup> jour de janvier 2026.

  
Jean-François Coderre  
Directeur général et greffier-trésorier